

SPECTATEUR CANADIEN, DE MONTREAL,

GAZETTE FRANÇOISE

JOURNAL de LITTERATURE, de POLITIQUE et de COMMERCE.



RESPECEREX EXEMPLAR VITAE MONUMQUE... Hor.

TROS TIRIUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR... Vir.

Volume VII.

MONTREAL, SAMEDI, LE 4 DECEMBRE, 1819.

Numéro 43.

MONTREAL:
IMPRIME ET PUBLIE
PAR C. B. PASTEUR
RUE ST. JACQUES, N° 3.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt-Quatre, par an, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé en Campagne par occasion; et de Vingt-Quatre, lorsqu'il est envoyé par la Poste payables de Six Mois en Six Mois et d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date et de payer en même-temps leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.
Les lignes et audessous, première insertion, 2s.—et chaque suivante, 6d.
Six lignes et audessous, 3s.—ditto, 8d.
Audessous de dix lignes, 3d. par ligne et ditto, 1d.
Les avis non accompagnés des directions écrites, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et chargés en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

- Mr. Joseph Tardif, — Québec
- Mr. Ludger Duvernay, — Trois-Rivières
- Mr. Gagnon, Ecuyer, — Rivière du Loup
- Mr. Olivier, Ecuyer, — Berthier
- Mr. Lacombe, Ecuyer, — L'Assomption
- Mr. Antoine Dumay, — Terrebonne
- Mr. J. B. Laviolette, — St. Eustache
- Mr. J. Hubert Lacroix, — Laprairie
- Mr. Ménard, Ecuyer, — Boncherville
- Mr. Louis G. Labadie, — Verchères
- Mr. Joseph Bresse, Ecuyer, — Chambly
- Mr. Benjamin Cherrier, Ecuyer, — St. Denis
- Mr. H. St. Germain, — Kingston, H.

La Société qui a existé entre JOHN BERTHELET et le Soussigné AUGUSTIN BERTHELET, sous le nom de BERTHELET & REEVES, étant expirée le 1er de Mai dernier. Avis est par le présent donné, que le Soussigné n'a jamais autorisé aucun des comptes de la dite société de BERTHELET & REEVES, ni aucun des comptes de la société de BERTHELET & NORTON, dans la quelle société le dit JOHN BERTHELET, est encore un Associé (Dormant Partner.) Le Soussigné a donné à JOSEPH CARMEL, ses pouvoirs comme Procureur, par lesquels il est autorisé à arranger les Affaires soit de la société de BERTHELET & NORTON, soit de la société de BERTHELET & REEVES, aussi bien que ses propres affaires.

AUGUSTIN BERTHELET.
Apostata Haut-Canada, 21 Sept. 1818

TERRE A VENDRE,

PAR le Soussigné, de la contenance de trois arpents de front, sur soixante de profondeur, avec une MAISON en bois, Grange, stables et autres bâtiments dessus construits, le tout en bon ordre; située la dite terre, sur la rive de Chambly, dans la Paroisse de St. Mathias.

Les conditions seront raisonnables et avantageuses pour l'acquéreur. S'adresser pour les particularités, au propriétaire, demeurant au Fauxbourg St. Antoine.

PIERRE GAUTHIER.
24 Juin, 1819.

AVERTISSEMENT.

LES Soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public qu'ils ont formé un Etablissement Commercial sous le nom de JAMES RUSSELL & Co. au nouveau village des Cascades, (en gros et en détail) où ils pourront fournir aux Pratiques tous les articles généralement demandés aux prix les plus modérés possibles. Ils prennent de plus la liberté d'annoncer leur intention de pourvoir à de simples moyens pour le Transport des marchandises depuis les Cascades jusqu'aux Cèdres, vers le Printemps prochain, sur un système d'une régularité qui procurera plus d'avance et de promptitude qu'on en a probablement éprouvé à ce Portage.

JAMES RUSSEL,
HENRY FORREST,
GRANT FORREST,
24 Janvier, 1819.

AVIS.

LE Soussigné ayant acquis du Sr. FELIX GOSSELIN, Forgeron, et Dame VERNIQUE JOINGON, son épouse, demeurant au Bourg de L'Assomption, par Acte passé devant Maitres Joseph Édouard Faribault et Louis Raymond, Notaires Publics, en date du 7 Juin, 1819, UN EMPLACEMENT et dépendances, situé au dit Bourg de L'Assomption, de 90 pieds de front, sur 30 pieds plus ou moins de profondeur, tenant par devant au niveau de la rue Notre Dame, par derrière au dit vendeur, d'un côté à la rue St. Jacques, et de l'autre côté à Bonaventure Lemire, avec une Maison et Laiterie dessus construite, fait savoir à tous ceux qui pourroient avoir des Hypothèques ou autres demandes sur le dit Emplacement et dépendances, qu'ils sont requis de les faire connaître à l'acquéreur, faute de quoi il se vendra du présent avertissement.

ALEXIS DUBORD
DIT LAPOURELLE.
L'Assomption, 25 Sept. 1819. — 2M.—

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à donner des leçons de Grammaire et de Littérature Française, Grammaire Latine, Géographie, Mathématiques, &c.

Il traduit aussi de l'Anglais en Français, des livres, pamphlets, annonces, et autres écrits quelconques, à des prix raisonnables.

Il a aussi à vendre en gros et en détail L'ARITHMETIQUE et la GEOGRAPHIE EN MINIATURE.

M. BIBAUD.
Le 11 Septembre, 1819.

PENSION CANADIENNE

A NEW-YORK.
MADAME HOSSACK a l'honneur de prévenir les Messieurs et Dames du Canada qu'elle tient une MAISON DE PENSION, dans ce bel et commode établissement; No. 77 Murray Street.

Le 11 Septembre, 1819.

NOUVELLES FORMULES.

DES SOMMATIONS, SUPPLÉMENTS, & EXECUTIONS, adaptés aux Cours pour le recouvrement des petites dettes, suivant l'Acte à cette fin passé dans la dernière Session du Parlement, récemment imprimé et à vendre à cette Imprimerie. Prix 1s. 6d. par cent, et 3s. par grande quantité.

—DEPLUS:—
CONTRATS DE VENTE, SUBPENA pour la Cour du Banc du Roi.

COUTUME DE PARIS.

LA Réquisition de plusieurs Messieurs du Barreau, ou se propose de publier aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant de souscripteurs pour subvenir aux frais de l'impression, le TEXE DE LA COUTUME DE PARIS, par MASON. Le Prix de chaque exemplaire broché, sera de 5 shillings, et imprimé sur de beau papier.

Les personnes qui désireroient souscrire pour l'impression de cet Ouvrage, sont priées de s'adresser au plutôt au bureau de ce journal.

MONTREAL, 14 Aout 1819.

A VENDRE par le soussigné,

300 ROBES de BUFFLES,
à bon marché.

S'adresser à
JOSEPH VALLEÉ,
Faubourg St. Laurent.

18 Sept. 1819. — 1f.

AVERTISSEMENT.

LES Messieurs de Montréal et des environs sont respectueusement informés que le soussigné pratique le métier de Charcutier, et qu'il garantit ses Saucisses être de la première qualité, et qu'il prend toutes les précautions nécessaires pour la propreté. On en peut trouver constamment sur la Steigh de Mr. Buck sur le vieux Marché. Les Messieurs au loin qui désirent avoir leur provisions pour la saison, peuvent les avoir à une déduction raisonnable du prix de détail du Marché. Il en aura aussi constamment à sa maison, rue St. Jean No. 6. Il accommodera des Saucisses en quantité quelconque audessus de 50 Livres, et les garantira douces et fraîches jusqu'au mois de Juin prochain. Il accommodera le Bœuf et il se consentira doux et frais jusqu'au mois de Juin prochain sans autres précautions que celle d'y répondre un peu de sel.

Il vendra de plus chez lui toute espèce de Bœuf et Lard tel que l'on en vend constamment au Marché.

FREDERICK PHELPS.
Montreal, 16 Dec. 1819. — 1c.

AVIS.

MADAME VEUVE GOSSELIN prend cette occasion de remercier les personnes bienveillantes qui l'ont si libéralement encouragée en donnant leur pratique à sa Boutique de Forgeron, Armurier et Fondeur de Cuivre et Plomb.

MDE. VEUVE G. étant entrée en société avec SIMON MARCEAU pour les dits métiers de Forgeron, Armurier, et Fondeur de Cuivre et Plomb, prévient ses amis et le public en général que ses pratiques, celles du dit S. M. et ceux qui voudront les honorer de leur confiance seront servis avec toute la ponctualité possible et à des prix modérés, dans sa boutique ordinaire No. 68, Rue Notre-Deme.

Montreal, 15 Juin, 1819 — 1f.

FARM FOR SALE,

BY the Subscriber, containing three arpents in front, by sixty in depth, with a wooden HOUSE, Barn, Stables and other buildings erected on said premises, the whole in good order; the said Farm, situated on Chambly river, in the Parish of St. Mathias.

The conditions will be reasonable and advantageous to the purchaser. For particulars, inquire of the proprietor residing in St. Anthony's Suburb.

PIERRE GAUTHIER,
June 26th 1819.

CANAL DE LA CHINE.

AVIS est par le présent donné, que conformément à la première clause de l'Acte pour faire et entretenir un CANAL Navigable du voisinage de la ville de Montréal à la Paroisse de La Chine; des Livres de Souscription pour des PARTS seront ouverts Jeudi, le 20 du présent mois, à Dix heures du matin, savoir:—En cette ville, à la Banque de Montréal, sous la direction des soussignés. A Québec, au Bureau de la Banque de Montréal, dans la Basse-Ville, sous la direction de l'Hon. W. B. Colt, man, Daniel Sutherland, et John Davidson, Ecrs. et aux Trois-Rivières, sous la direction de B. P. Wagner, Isaac Valentine, et William Anderson, Ecrs.

Undépôt de Cinq Louis pour cent, ou de dix Piastres par PART, sera payé d'avance, et personne ne pourra souscrire pour plus de cent cinquante Parts, pendant les premières six semaines après que les Livres auront été ouverts.

JOHN FORSYTH,
LOUIS GUY,
WM. MCGILLIVRAY,
JOS. PERRAULT,
T. PORTEOUS,
J. A. CARTIER,
DAVID DAVID.

Montreal, le 1er. Mai. 1819. — 1f.

L'Ecriture

Enseignée dans un genre tout-à-fait nouveau au No. 72, faisant le coin des Rues Notre Dame et St. Jean.

MADAMOISELLE M'LANE se propose d'instruire les jeunes Demeiselles et Messieurs dans l'Art d'écrire et dans un style simple et élégant, d'après des principes qui lui sont particuliers. Aux jeunes Messieurs (même à ceux qui ne savent pas écrire) elle prodie (pourvu qu'ils y donnent une attention suffisante) de leur enseigner une méthode d'écrire qui les mettra à même de remplir les devoirs de Commis dans les Comptoirs ou Bureaux, et cela dans le court espace de 16 jours.

Elle s'engage aussi envers les Demeiselles qu'elle pourra être confiées à ses soins, de leur rendre capables d'écrire d'une manière qui ne répoudera pas seulement à leurs desirs et leurs vœux, mais encore à ceux de leurs parents, dans le même espace de temps, vu que la méthode qu'elle adoptera n'a jamais été pratiquée dans ce pays, et qu'elle est infiniment supérieure à tout ce qui a jamais été essayé dans ce genre pour l'accomplissement des jeunes Demeiselles et messieurs, dans un art d'autant plus utile qu'il fait l'ornement de leur éducation.

Mademoiselle M'L. consent, dans le cas où il s'élèvevoit quelque inconvénient de la part de ceux à qui elle enseignera, à perdre les émoluments qu'elle devoit dans le cas contraire attendre pour ses services pendant les 16 premiers jours qui commencent le LUNDI, le 16 du courant.

Les Classes seront arrangées dans l'ordre suivant, savoir:—de 9 du matin jusqu'à midi, pour les jeunes Messieurs;—depuis 1 heure jusqu'à 4 heures de l'après midi, pour les jeunes Demeiselles; elle consacra encore deux heures, de 5 à 7 du soir, pour aller dans les maisons des familles qui ont des jeunes Demeiselles à faire instruire et qui ne trouveroient pas commode de les envoyer à son école publique.

CONDITIONS.

Pour 16 jours d'instruction, QUATRE LOUIS. Il sera fait des déductions pour la classe des jeunes pupilles à qui il faut nécessairement un temps plus long, pour parvenir au même degré de perfection que ceux qui sont dans un âge plus avancé.

On pourra voir des échantillons d'écriture de ceux qu'elle a perfectionnés par sa nouvelle méthode, en s'adressant à Mademoiselle M'LANE à sa demeure ci-dessus désignée.

Montreal, le 9 Octobre, 1819. — 1f.

A VENDRE

PAR les Soussignés, UN LOPIN de TERRE située au côté Sud du Lac St François, sur la rivière à la Guette, dans le Township de Godmauchester, partant No. 36, première et seconde concessions, et moitié No. 35, aussi première et seconde concessions, formant en tout la contenance de Six cents Acres, étant partie en Désert, et la plus grande partie en Bois de bout, avec deux petites MAISONS dessus construites, dont moitié étant pour le bien et profit des enfants mineurs de Michel Bouthellier, Marchand, demeurant en la Paroisse Ste. Marie de Manoir, et l'autre moitié du dit Lopin de terre appartenant à Antoine Bouthellier, pere, résidant au même lieu. Le dit Lopin de terre sera vendu pour ARGENT COMPTANT, au plus haut enchérisseur, le TRENTE de Janvier, Mil huit cent vingt, à la porte de l'Eglise des Cèdres, à l'issue du service Divin, du matin.

Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. Toussaint Trudeau, Maitre Menuisier, au Fauxbourg St. Louis, ou aux propriétaires.

ANTOINE BOUTHEILLIER,
MICHEL BOUTHEILLIER,
Ste. Marie, le 30 Octobre, 1819. — 1f.

PERDUE OU VOLEE

Dimanche dernier, le 6e. du présent mois, UNE VACHE rouge paugée dans une prairie au bas du Champ de Mars; elle a une grande barre blanche sur le dos, et le bout des deux cornes coupés. Quiconque pourra donner les renseignements suffisants pour la faire retrouvera sera généralement récompensé, en faisant application à cette Imprimerie, ou au Docteur Grasset au fauxbourg Saint Louis.

Montreal 12 Juin 1819. — 1f.

Mr. CLAUDE BROYER

CHARCUTIER FRANÇAIS,
A l'honneur de prévenir le Public qu'il a discuté son établissement à la Côte des Neiges, et qu'il vient d'ouvrir boutique au No. 8, rue Capitale.

Mr. BROYER se chargera de faire des provisions de voyage, de terre et de mer, en donnant aux personnes les moyens de les conserver, et les garantissant pour un an. Il sera nécessaire de lui donner les ordres, au moins quinze jours d'avance. On trouvera toujours prêts, chez lui, les articles suivants:

- Saucissons de Bologne, —Ditto de Lyon,
- Ditto d'Arles, —Moutardelle,
- Cervelas de Lyon, —Saucisses marinées,
- Jambons glacés, —ditto naturels,
- Têtes de Cochon roulées, — Fromage d'Italie,
- Bœuf piqué, —Langues à l'écru,
- Côtes de Bœuf, —Voailles marinées, en caisses,
- Galembes de l'Inde, —ditto,
- Pâtés froids, —Tablettes de bouillon,
- Julienne pour Soupe, —Cuissons d'Oie marinées,
- Lait préparé,

Les personnes qui désirevoient faire dresser des diners, sont priées de donner leurs ordres un jour d'avance.

On trouvera aussi tous les jours, chez lui, des consommés tous prêts, savoir: Soupes à la Julienne, —ditto au Riz, Ditto au Vermicelle, —ditto à la Purée,

DEPLUS:—
Beef-Steaks, garnis de différentes manières.
Côtelettes de Bœuf, piquées et au jus,
Côtes de Bœuf à la Bonne femme,
Ditto ditto en sauce piquante,
Côtelettes de Veau, en papillottes, et différentes sauces.

Ditto de Mouton ditto ditto ditto,
Volailles piquées et rôties, —Gibiers ditto ditto,
Fricassées de Poules en sauce blanche,
Ditto à la Marengo, —ditto à la Lyonnaise,
Volailles garnies aux huîtres, et en tous genres,
Canaris aux Olives ou aux Navets, —Perdrix aux Choux,
Sauce de Volailles, —ditto de Veau,
Langues en Sauce piquante, —petites Pêves à la Bretonne,
Pâtés chauds garnis de plusieurs manières, autres Pâtisseries,
Poisson accommodé en différentes sauces, —Bouillon blanc à la Française,
Bouillon blanc à la Canadienne,
Ditto rouge, —Saucisses fraîches,
Pâtés à la Ste. Menour, —Cornichons supérieurs,
Le tout à des prix modérés,
Montreal, le 23 Oct. 1819. — 1f.

HUILE DE LIN

DE la meilleure qualité, à vendre par le soussigné, à bon marché, en gros et en détail, sur la grande Rue du Fauxbourg des Récollets, No. 112.

CHARLES VASSOR.
Montreal, 13 Novembre, 1819. — 1f.

CIDRE.

LE Soussigné a à vendre à son Pressoir, une grande quantité de CIDRE de la meilleure qualité.

BENJAMIN LAUZON,
au Fauxbourg St. Antoine,
Montreal, 30 Octobre, 1819. — 1f.

ECOLE DU SOIR.

Mr. S. JACOB, Assistant à l'Ecole Latine du Gouvernement, pour Montréal, (sous la direction de Mr. SKAKEL) informe respectueusement les habitants de cette Ville qu'il lui a été permis d'ouvrir UNE ECOLE DU SOIR, pour un nombre limité d'Écoliers. Il a commencé, le premier de Novembre, à instruire les Jeunes Messieurs dans les branches d'Éducation suivantes: l'Anglais, l'Écriture, l'Arithmétique, la tenue des Livres, le Mesurage, et les Mathématiques.

Mr. S. J. En offrant au Public ses plus sincères remerciements pour l'encouragement généreux qu'il en a déjà reçu, désirerait encore leur rappeler qu'il a servi comme Instituteur dans une Maison d'Éducation très respectable près de Londres, et qu'ayant été lui-même élevé dans cette Capitale, il ose se flatter que sa prononciation sera trouvée des plus correctes et avantageuse aux Jeunes Messieurs Canadiens qui désirent apprendre l'Anglais. Ceux qui voudront obtenir des renseignements sur sa capacité ou ses mœurs, sont priés de s'adresser à Mr. Skakel, No. 27, Rue St. Jacques, Heures d'École de 7 à 9 heures.

Le 27 Novembre, 1819. — 1f.

AVERTISSEMENT.

Mr. JOHN ADAMS, Arpenteur, informe le public qu'il a établi son Bureau chez Messieurs Nickless & McDONELL, vis-à-vis le Palais de Justice, où il recevra avec plaisir et reconnaissance les communications concernant la sudite profession.

1er. Mai, 1819.

AVIS.

A vendre par les soussignés, quelques Meules de Fromage de Gruyère, Vin blanc de Vidonia, Vin de Madeire et d'Oporto en bouteilles.

Ils attendent sous peu, du Vin de Sauterne, de Grave, de Bordeaux, &c. de la meilleure qualité.

BOSSINGE & PAPINEAU.
Montreal, 9 Oct. 1819. — 1f.

ROBES de Buffle du Nord-Ouest et Peaux d'Original

A VENDRE par le Soussigné, à sa demeure, au Fauxbourg St. Laurent.

LOUIS DEMERS.
Montreal, 9 Oct. 1819. — 12w.—

ON A BESOIN.

D'UN APPRENTIF CHIRURGIEN, s'adresser à cette Imprimerie.

Montreal, le 25 Aout, 1819. — 1f.

A VENDRE

PAR le Soussigné 300 Quarts de POMMES Fameuses, Grises, Bourasses, &c. de la meilleure qualité, il prendra tous les soins nécessaires pour les livrer en bon état. Aussi d'excellents CIDRES, s'adresser à

JEAN BR. GABELIN,
Faubourg St. Antoine,
Montreal, le 18 Septembre, 1819.

VITRES.

A vendre par le Soussigné, à bas prix, quelques Caisnes de VITRES de 7 1/2 X 8 1/2 et de 8 1/2 X 9 1/2 garanties en bon ordre.

ANDR. PORTEOUS.
Montreal, 27 Nov. 1819. — 1f.

A VENDRE.

UNE HYPOTHEQUE spéciale de 15,000 livres ancien cours, payable par installment, comme suit: 1500 livres dit cours, en Janvier, 1821, et pareille somme pendant chaque année suivante à pareil époque jusqu'à parfait paiement, à l'exception du dernier installment qui sera de 2,000 livres. On donnera à l'acquéreur toutes les garanties nécessaires, et les conditions seront des plus favorables. S'adresser à cette Imprimerie.

Montreal, le 27 Nov. — 1f.

MAISON DE PENSION.

ON désirerait se procurer quelques Pensionnaires dans une Maison respectable, située au centre de cette ville; s'adresser à cette Imprimerie.

Montreal, 27 Nov. 1819. — 1f.

A VENDRE.

DE la belle GRAINE DE MIL. S'adresser à Mr. JOSEPH LEDUC.

Sur la grande rue du Fauxbourg Saint Laurent.

Montreal, 24 Avril, 1819. — 1f.

NOUVELLES ETRANGERES.

LONDRES, le 19 Septembre.

Paisley, Glasgow, et toutes les villes commerçantes ont partagé nécessairement la prospérité commerciale occasionnée par la dernière guerre. Pendant les quinze premières années ces villes ont fourni à l'Amérique qui faisait le commerce du monde entier. Pendant les quatre ou cinq dernières, elles ont fourni immédiatement à toute l'Europe, trop occupée de la guerre pour travailler pour elle-même, et cherchant par conséquent tout ce dont elle avait besoin chez l'allié qui pouvait l'en fournir.

LONDRES, le 1er Octobre. COMETES. D'après les calculs du savant Astronome de Bremen, Mr. Olbers, dans 28,000 ans, il paraîtra une Comète qui s'approchera de la terre à la même distance qu'en est la lune dans 4,000,000 d'années, elle s'en approchera à la distance de 7700 miles géographiques; et alors, si son attraction est égale à celle de la terre, les eaux de la mer s'élèveront à la hauteur de 15,000 pieds, et il s'en suivra nécessairement un déluge; enfin, dans 220,000,000 d'années, elle se rencontrera avec la terre, et il est aisé de prévoir quelles en seront les suites.

LES DERNIERES ELECTIONS EN FRANCE.

Les papiers de Paris, de vendredi, nous sont parvenus au jourd'hui. La Gazette de France et le Journal des Débats se livrent aux pressentiments les plus sinistres sur la destinée future de la France. La première croit que "si l'esprit qui a présidé aux dernières élections, passe dans la Chambre, il n'y a point de doute que le système municipal, qui va être discuté cette année, n'ait pour objet de renverser l'autorité royale et la prospérité, et de placer le pouvoir entre les mains des révolutionnaires provinciaux. Nous verrons à la tête de la police, des personnes qui tâcheront de gagner la faveur de leurs constituants en attaquant le Trône et le Sacerdoce, et en prenant vengeance des hommes de 1815."

Il parait par des avis de Copenhague, que l'on y a porté la fureur contre les juifs plus loin que dans aucune des villes d'Allemagne. Un pauvre juif, entraîné à être tiré de son carrosse et lapidé en plein jour, et l'on dit qu'il est mort des blessures qu'il avait reçues. Le secrétaire d'un avocat, qui à la tête de la populace avait forcé la maison d'un juif et jetté tous les meubles dehors, dans la rue, a été condamné à rester en prison toute sa vie, occupé à un travail dur. Plusieurs familles Juives ont quitté Hambourg à cause de la persécution à laquelle ils sont exposés dans cette ville; d'autres se préparent à passer en Amérique.

DERNIERES NOUVELLES D'ANGLETERRE

NEW YORK, le 19 Novembre.

Par l'arrivée, hier au soir, du navire Governor Griswold, Capitaine Cook, en 35 jours de Liverpool, nous avons reçu des papiers de Londres jusqu'au 7 Octobre, et de Liverpool jusqu'au 9, ces deux dates inclusivement. Les insultes faites au Lord Maire par les Radicaux, les amis des Aldermen Throp et Wood, durant les sept ou huit jours qu'a duré l'élection, ont été deshoronantes pour la ville de Londres. Un des journaux mentionne que le sixième jour, "le Lord Maire monta sur le Hussings, vers midi, et fut horriblement hué, et assailli des cris d'un feu! au meurtre! Il y demeura environ dix minutes, et le tintamarre surpassa tout ce qui s'est jamais vu en pareil occasion."

Le 5 Octobre

Nous recevons tous les jours à foison de toutes les parties du royaume des détails d'assemblées et de réquisitions d'assemblées au sujet des atrocités commises à Manchester. Tout le pays ne paraît former à l'heure qu'il est un grand mouvement. Dans Cumberland, on a signé et l'on continue tous les jours à signer une réquisition pour une assemblée de comté; elle contient déjà les noms de Sir F. Vane, de M. Brongham, Dikes, Graham, (de Netherby) Curwen, Brown, Lawson, Crakenthorpe, et de plusieurs autres messieurs, parmi lesquels se trouvent des ecclésiastiques, et des magistrats. Il va aussi se tenir une assemblée du comté de Westmore-

land, où présidera le Grand Bailiff héréditaire. Dans Berkshire, une réquisition pour une assemblée de comté a été signée par Mr. Hallett, Mr. Fowler Cravan, le Rév. W. Fowler, &c. Un nombre de messieurs ont pareillement signé une réquisition pour une assemblée de comté dans Hampshire. Dans Carlisle il a été convoqué une assemblée pour le 14. Dans Lancaster on prend des mesures pour obtenir une assemblée. Nous avons des nouvelles de plusieurs autres endroits; mais jusqu'à ce que les nous paraissent authentiques, nous nous abstenons d'entrer dans les détails.

Le 6 Octobre.

Hier, Mr. Carlisle, de Fleet street, a reçu avis du Bureau de la Couronne, que son procès aurait lieu Mardi prochain, à neuf heures et demie, à Guildhall, pour avoir publié L'Age de la Raison, de Paine, le Dist, ou le Philo-sophe Moral, &c. en tout, cinq différents actes d'accusations ex officio. On s'attend que son premier procès pour l'Age de la Raison, prendra toute la semaine, sinon plus. Mr. Carlisle fait venir comme témoins plus de trente personnes des plus distinguées du pays. Les deux Archevêques ont reçu des ordres de témoignage.

Il a aussi été averti d'aller rendre au Bureau de la Couronne, et réduire les Juris, Jeudi.

Le 7 Octobre.

L'élection si chaudement contestée du Lord Maire s'est terminée hier à 3 heures après midi. Voici l'état final des suffrages: Pour l'Alderman Bridges, 3007 — l'Alderman Throp, 2843 — l'Alderman Wood, 2805. Le Conseil des Aldermen doit faire choix sur les deux qui ont un plus grand nombre de voix.

LIVERPOOL, 9 Octobre.

Les assemblées publiques concernant l'infortunée affaire de Manchester, continuent à être annoncées dans les papiers, tant pour les villes que pour les comtes dans les diverses parties du pays. Celle du comté d'York qui est signée par le Duc de Norfolk le Comte Fitz-William, Lord Milton, et autres personnages distingués, est annoncée dans les termes de la plus grande retenue, mais avec la détermination de demander une enquête.

PARIS, le 2 Octobre.

Je vous ai communiqué dans une lettre précédente les rumeurs de guerre qui ont acquis une certaine consistance à Paris. Une Note qui a été transmise, Vendredi, par le Baron de Vincent, Ambassadeur d'Autriche, au Marquis Des-solles, Président du Conseil, est dit-on, relative aux vues politiques de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse.

On dit que le Duc de Rovigo s'en vient à Paris, pour subir un nouveau procès, après que la sentence de mort à laquelle il a été condamné par coutumace, aura été mise de côté.

HAMBOURG, le 28 Septembre.

Les ratifications de la convention pour l'arrangement des différends entre la Suède et le Danemarck, conclue par la négociation de Lord Strangford, ont été échangées formellement le 20 de ce mois.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS.

New York, le 9 Novembre.

NOUVEAU MINISTRE ANGLAIS. L'extract suivant d'une lettre datée de Liverpool, le 1er Octobre, et reçue à Washington, a été publié dans le National Intelligencer: "Vous apprendrez par ce bâtiment qu'un nouveau Ministre, M. STRAFFORD CANNING, cousin de George Canning, a été nommé Ministre pour les Etats Unis. Il a déjà été en Suisse dans cette qualité.

Le 13 Novembre.

Grande Incendie à Wilmington (C. N.) Des lettres reçues en cette ville disent qu'il y a eu le 11 au matin, à Wilmington, une grande incendie qui a détruit une grande portion de la partie commerçante de la ville. D'après des estimations prises à la hâte, il a été détruit 300 bâtiments, et la perte des propriétés se monte à un demi million de Piastres.

NOUVELLES AFFLIGEANTES

Mourut subitement, à Northampton (Mass.) dimanche dernier, l'Honorable CALEB STRONG, ci-devant Gouverneur de cet Etat, et l'un des hommes d'état et des patriotes les plus grands et les plus vertueux que le pays n'ait jamais produits.

Nous arrêtons la presse (dit le journal de Milledgeville, en Georgie, du 25 Octobre) pour annoncer la mort de son Excellence le Gouverneur RUBAN. Il mourut, samedi dernier, de la fièvre, à sa résidence dans le Comté de Harcock.

Du Philadelphia Freeman's Journal, du 12 Novembre.

Mourut, à sa résidence à Selin's Grove, comté de Northumberland, mardi dernier, de la fièvre, son Excellence SIMON SYDNER, ci-devant Gouverneur de la Pensylvanie.

Le Delaware Watchman annonce la mort de HENRY MOLLISTON, du Gouverneur de cet Etat. Ainsi il est mort, dans le court espace de quelques semaines, deux Gouverneurs dans les différents Etats de l'Union. Les trois autres sont: JOHN LANGDON, ancien gouverneur de l'Etat de New Hampshire.

THOMAS JOHNSON, premier gouverneur de l'Etat de Maryland, d'après la nouvelle constitution; et THOMAS SIM LEE, second gouverneur du même Etat.

SAINT-JEAN, (N. B.) 19 Octobre.

Projet d'un Canal qui traverse l'Isthme de l'Acadie.

Nous voyons que l'Arpenteur Général est de retour du voyage qu'il a fait pour examiner la Baie-Verte et le Bassin de Cumberland. Les opinions sont partagées sur les moyens, les frais et la possibilité d'ouvrir une navigation intérieure. Nous n'avons entendu opposer aucune objection bien faite à ce plan.

26 Octobre.

FEU.—Dans la nuit de Vendredi à Samedi dernier, vers minuit, les habitants de cette ville furent réveillés par les cris d'AU FEU? accompagnés du bruit des cloches, &c. et virent bientôt, à une lucar effrayante au milieu des ténèbres, que la rangée de bâtiments appartenant à M. CHRISTOPHE SMILK, était en feu. Ils accoururent en foule au lieu où était le danger. On craignit beaucoup pour la belle propriété qui était immédiatement contigue à ses maisons. Heureusement le temps était humide et le vent, quoique frais, n'était pas violent. On ne peut donner trop de louanges aux militaires pour leurs efforts dévoués, et pour l'ordre avec lequel ils ont agi, ni à quelques-uns de nos concitoyens qui ont travaillé avec une ardeur infatigable à arrêter les progrès de l'élément destructeur. Trois maisons principalement occupées par des émigrés Irlandais, avec une boulangerie et une boutique de forgeron, ont été consumées entièrement; mais on a sauvé une partie des effets les plus précieux. Ainsi, avec les secours de la Providence, on vint à bout d'éteindre dans l'espace de deux heures, une incendie qui menaçait des conséquences les plus terribles à une grande partie de notre ville et de ses habitants.

INDES OCCIDENTALES.

EFFETS DE L'OURAGAN

Le 21 Septembre dernier.

De quarante sucreries qu'il y avait à Tortola, il n'en reste pas plus de six sur pied, et les quatre cinquièmes de la ville ont été ruinées. L'honorable Andrew Anderson, et l'honorable A. C. Hill, membres du conseil, sont au nombre des tués, ainsi que Mme. Hetherington, dame du Président de l'île. Le Président lui-même a été tiré des ruines de sa maison, le 22 au matin, si mal qu'on désespère de sa vie. Douze autres hommes blancs ont été tués. Le nombre total de ceux qui ont perdu la vie, se monte à 148.

À St. Martin, la ville de Simpsons-bay a été inondée, et les maisons entraînées par les flots, et beaucoup de personnes y ont péri. A Maragot, une partie de la ville a eu le même sort, et les maisons qui étaient près de la mer ont été enlevées. La ville de Philips-burg, du côté de l'île où est la grande-Baie, a été mise en pièces par la mer et le vent; il ne reste que très peu de maisons sur pied, et celles même qui restent, ont été beaucoup endommagées. Les deux églises, l'hôpital, la maison du gouverneur Cantzlaar, celle du général d'Arnould, celle de Mr. Cuthbert, le Magasin de Mr. Vankhuy, la Taverne la maison de Mme. Gambe, celle de Mr. Antwell, celle de M. J. S. Richardson, et d'autres bâtiments également forts, et dont quelques-uns étaient en pierre, ont été démolis, et la mer s'est ouverte un passage à travers la ville de sorte qu'elle communique maintenant avec la Saline qui était derrière la ville.

Les murailles de l'Eglise anglaise, quoique du meilleur maçonage et de deux pieds d'épaisseur, ont été renversées jusqu'aux fondemens. Mme. Bartow a été écrasée sous les ruines de sa maison et environ deux cents personnes ont péri sur l'île.

Dans les campagnes, tous les biens ont souffert un dommage très considérable, et quelques-uns des plus beaux ont été entièrement détruits, surtout au Cul-de-sac et à la Petite-Baie. Les moissons ont été entièrement ruinées, et de toutes les sucreries qu'il y avait sur l'île, il n'en reste que trois sur pied.

Québec, le 25 Novembre.

TROUBLES EN ANGLETERRE.

L'agitation populaire qui existe actuellement en Angleterre surpasse probablement tout ce qui est arrivé en ce genre depuis l'époque de la révolution de 1698.

Cette agitation est principalement liée à la question d'une réforme dans la constitution de la Chambre des Communes, question qui est le sujet de discussions politiques depuis plus d'un demi siècle, et a été plus ou moins fortement soutenue, selon les temps et les circonstances.

À la fin de la guerre d'Amérique, le célèbre ministre William Pitt, fut un des soutiens de cette cause, mais il l'abandonna ensuite. Mr. Fox épousa aussi avec chaleur; mais lorsqu'il fut devenu

ministre, ni lui, ni ses collègues ne firent rien, durant leur courte administration pour effectuer une réforme.

Parmi la masse du peuple, la réforme parlementaire a eu de chauds partisans; au commencement de la guerre avec la France, elle fut proposée dans la Chambre des Communes par Mr. Grey, aujourd'hui le Comte Grey, mais rejetée par une grande majorité. Les agitations populaires d'alors étaient aussi liées à cette question; mais elles furent arrêtées par la guerre et par les excès de la révolution Française, avec laquelle les réformateurs outrés de la grande-Bretagne, étaient associés dans l'opinion publique. Les événements qui résultèrent de la guerre et de la révolution, et la prospérité croissante du pays, diminuèrent beaucoup le nombre et l'influence des réformateurs; et bien que la réforme ait été souvent proposée en Parlement, et toujours rejetée à une grande majorité, il en est résulté peu d'agitation dans le pays jusqu'après la seconde chute de Bonaparte, et la misère qui suivit le rétablissement de la paix général en Europe.

Les opinions de la masse du peuple dans tous les pays sont heureusement plutôt guidées par la manière dont il se sent affecté par les lois et les autorités publiques que par des théories politiques. Dans la grande-Bretagne et l'Irlande le peuple est exposé à des difficultés et à des misères extraordinaires; au milieu de ces difficultés on exige de lui d'aux impôts exorbitants et des taxes pour les pauvres, qu'il a toutes les peines du monde à payer; on lui parle de l'extravagance des dépenses publiques, et d'un manque de contrôle suffisant sur ces dépenses de la part de la Chambre des Communes, et de la fatigante augmentation de force qu'ont acquise dernièrement les anciens faiseurs d'une réforme dans la constitution de cette Chambre.

Tout le monde convient que la Chambre des Communes est très imparfaitement constituée, comme représentant le peuple en général. En Angleterre la population des comtes est extrêmement inégale, et le nombre des membres n'est nullement proportionné à la population; les membres pour les comtes sont à la vérité choisis par les francs tenanciers qui possèdent des terres rapportant un revenu annuel de 40 chelins sterling; mais une grande partie des terres en Angleterre ne sont pas tenues en franc-aveu. Les villes et les bourgs de l'intérieur qui envoient des représentants à la Chambre des Communes, sont comparativement de nulle conséquence, depuis l'augmentation du commerce qui a porté la population vers les ports de mer et les villes manufacturières, dont un grand nombre n'envoient point de représentant. En Ecosse, le nombre des personnes qui ont droit de voter dans chaque comté n'un portant l'autre, ne va pas à plus de 100. Dans les villes les élections sont absolument entre les mains de corporation qui nomment leurs successeurs, ou de quelques corps de métiers. En général dans toute la Grande-Bretagne le droit de voter a été diminué, par l'immense accumulation de richesses dans les mains de quelques particuliers qui se sont trouvés en état d'acquiescer une grande partie des terres en franc-aveu qui existaient autrefois. Il a été avancé, ce qui n'a jamais été contredit, que la majorité de la Chambre des Communes est élue par moins de quinze mille personnes, tandis que le nombre des francs tenanciers qui paient des taxes se monte à peu près à un million.

Pendant ceux qui sont opposés à une réforme prétendent que les lois du gouvernement ont été mieux remplies en Angleterre, avec le présent état de représentation, qu'en aucun autre pays; qu'il règne dans ce pays plus de liberté et de sécurité pour la propriété que partout ailleurs, que dans ces circonstances un changement qui affecterait si essentiellement une des branches de la Législature, pourrait détruire la balance de la Constitution, mettre en danger tous les avantages existants, et produire une révolution et un bouleversement général.

Tel paraît être l'état de la question concernant la réforme parlementaire entre ceux qui sont sincères de chaque côté.

Il y a néanmoins évidemment parmi ceux qui sont pour un parti ou pour l'autre, des gens qui ne sont pas sincères. Ce sont ceux qui profitent des abus qui existent dans le présent ordre de choses, et ceux qui n'ont rien à perdre, et peuvent avoir beaucoup à gagner par une révolution et un bouleversement général.

Ce n'est que par les efforts des deux dernières sortes de personnes que les présentes agitations d'Angleterre peuvent devenir dangereuses. Les hommes qui désirent sincèrement le bien public, ne sont jamais amis de la violence. Il n'y a que ceux qui ont des vues d'intérêt personnel qui usent de violence, ou qui approuvent la violence dans les autres.

Quel peut être le nombre des personnes en question, c'est ce qui est très incertain. D'après ce que nous avons pu observer, nous sommes portés à croire qu'ils ne forment qu'une petite portion du peuple, qui ne désire rien que ce qui, dans son opinion, peut tendre au repos et au bien être l'Etat de la nation, et nous pensons que les présentes agitations lui feront faire plus d'efforts pour parvenir à cette fin.

Il est évidemment impossible que le présent ordre de choses continue longtemps sans beaucoup de violence, ou diminution dangereuse de cette liberté publique qui est le principe vivifiant de la liberté Anglaise.

Les ennemis de l'Angleterre se jouissent sans doute de ses présentes difficultés; mais ceux-là connaissent bien peu ce pays, qui pensent qu'il est en veille de devenir moins puissant qu'il l'a été. Gazette.

Le Spectateur Canadien.

GAZETTE FRANÇOISE DE MONTREAL.

SAMEDI, 4 DECEMBRE, 1819.

Les Journaux Anglais sont comme l'ordinaire remplis des procédés relatifs à la malheureuse affaire de Manchester, le 16 d'Avril dernier. Nous remarquons en outre une adresse convoquant un assemblée pour le Comté d'York, signée par le Duc de Norfolk, le Comte Fitz-William Lord Milton, et plusieurs autres personnages distingués; cet adresse quoique conçue dans les termes les plus respectueux, intima fortement la nécessité d'une enquête ce sujet.

L'élection du Lord Maire a été vivement contestée; un papier de Londres dit que J. Thompson, Ecclésiaste, étant venu voter pour l'Alderman Bridges, eut la main droite coupée, par un instrument tranchant, et fut insulté d'une manière honteuse à Guildhall. Mr. S. Dixon, un des plus anciens et des plus respectables membres du Conseil Commun, fut assailli par la populace, et forcé de se réfugier dans une maison, dans Queen street, pour éviter ses fureurs.

Par le navire Magnet dernièrement arrivé à New York, il a été reçu de nouvelles de Londres jusqu'au 24 d'Octobre, et de Liverpool jusqu'au 25 du même mois. Ces nouvelles nous sont malheureusement parvenues trop tard pour être insérées dans ce numéro; mais nous nous excusons, avec peine, à nos Lecteurs que les affaires, en Angleterre, ont pris une tournure des plus sérieuses et telle, que le Gouvernement a jugé nécessaire de se mettre sur la défensive, et recrute maintenant 10,000 hommes pour ajouter à l'armée déjà sur pied dans les Royaumes Unis. Le Parlement a été sommé par la proclamation, de s'assembler le 23 de Novembre. Nous donneront les particularités dans notre prochain feuille.

(POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.)

On parle avec étonnement du peu d'instruction qui règne dans nos campagnes; on exagère souvent même l'ignorance de leurs habitants: "On m'a assuré, dit un voyageur Anglais, que parmi les Canadiens il n'y a pas dans chaque paroisse plus de cinq personnes qui sachent lire ou écrire!" Mais quand même l'ignorance serait aussi grande et aussi générale qu'on le prétend, ce n'est pas le sujet d'étonnement de ce qu'on dit, quand on sait qu'il y a eu de tout temps, et qu'il y a encore aujourd'hui, parmi nous, des personnes respectables par leur état, et puissantes par leur influence, qui s'opposent de tout leur pouvoir à ce que le peuple soit instruit; prétendant que la religion, c'est-à-dire le catholicisme, est l'unique éducation qui lui convienne, et que toute autre espèce d'instruction est pour lui superflue? Cette assertion pourrait paraître extraordinaire et insoutenable, si la preuve ne s'en trouvait dans un écrit public dans la Gazette des Trois Rivières du 9 Novembre, et signé DE CALONNE, Préfet.

Ceux qui tiennent ici un tel langage ne font que répéter ce qui se dit dans un pays situé au-delà de l'Atlantique, et ne s'aperçoivent pas sans doute, dans leur bonne foi, qu'ils sont dupes de la plus perfide hypocrisie, ou du plus coupable intérêt personnel. Ne voyant qu'un seul côté de la question, ou n'entendant qu'une seule partie; ou plutôt ne voyant et n'entendant qu'à demi, ils ne peuvent connaître qu'imparfaitement les motifs et les vues de ceux dont ils sont les échos. Sans prétendre à beaucoup de lecture, je crois qu'il m'est venu sous la main assez de renseignements de part et d'autre, pour me mettre en état de lixarder au moins quelques réflexions sur le sujet.

Les gouvernements despotiques se sentent de tout temps montrés contraires à la diffusion des connaissances et au progrès des lumières; mais depuis le retour des Bourbons en France, l'opposition l'instruction des hautes classes en particulier, est devenue dans ce pays une affaire d'un intérêt de parti; ou pour mieux dire peut-être un vrai système. Heureusement ce système est appuyé de raisons si faibles, pour ne pas dire si ridicules, qu'il ne peut manquer de s'écrouler et de tomber dans l'oubli, avant qu'il s'écoule encore plusieurs années. Le fond sur lequel il repose, est on ne peut pas moins propre à soutenir un édifice solide et durable. En effet, les fureurs de ce système ne sont aussi ceux du despotisme et de la féodalité, c'est à dire les privilèges de l'ancien régime, appelés royalistes pendant la révolution, et le règne de Bonaparte, et maintenant Ultra royalistes. Les mêmes motifs qui leur font désirer le retour à l'ancien ordre de choses, les portent aussi à s'opposer au progrès de l'instruction, ou plutôt l'instruction leur paraît être l'obstacle le plus formidable à l'accomplissement de leurs vœux. L'amour propre et l'intérêt particulier, ces deux grandes sources d'injustice,

ont donc les seules bases de l'ignorantisme. Ceux qui s'opposent au progrès des connaissances élémentaires parmi le peuple, sont les mêmes qui regrettent les siècles de Louis XIV et de Louis XV, ces temps heureux, suivant eux, où la France était en effet pour les grands et les privilégiés un Paradis de Mahomet, et pour les petits un Enfer, ou pour le moins un Purgatoire; où tandis que le Roi, les Courtisans et les grands de tous états, pouvaient passer leur vie dans les bals, les festins, les promenades et les divertissemens de toute espèce, on pouvait faire croire au peuple mourant de faim et de misère, que Dieu l'avait fait pour supporter tous les fardeaux et souffrir tous les maux, sans qu'il lui fût permis de murmurer ni de se plaindre de cet état de choses qui était un effet de la providence divine. Le Poète Racine ayant fait dans un mémoire à Louis XIV, ou à la Maintenon, un tableau assez fidèle de l'appareil de la misère des peuples, et le monarque ayant trouvé fort à redire à la chose, le bon Racine crut avoir commis un crime d'état, et mourut, dit-on, peu de temps après, de chagrin et de repentir. Si le peuple eût eu alors quelque instruction, il aurait connu les vraies causes de ses maux; il les aurait attribués à l'ambition effrénée du monarque, aux malversations de ses ministres, aux prodigalités de ses maîtresses, au gaspillage du trésor public, &c. il aurait sans doute eu la hardiesse de se plaindre d'un tel ordre de choses; comme il l'a fait depuis en pareille occasion. Ceux qui s'enrichissent de la substance du peuple et dont les plaisirs étaient dus en partie à sa misère, avaient donc intérêt qu'il fût ignorant jusqu'à l'aveuglement. Or cet intérêt est ou paraît être encore le même à ceux qui leur ont succédé.

Les auteurs de l'ignorantisme sont les mêmes ou de la même caste que ceux qui ont fait du peuple en plusieurs occasions et assez récemment encore, une espèce de jouet et comme un instrument passif dans leurs mains. Ils savent que si le peuple s'instruit, il ne sera plus possible de le regarder comme une pure machine ou comme un vil troupeau de bêtes dont on use au gré de son caprice ou de ses passions. Dans les guerres de la Ligue et de la Fronde, les peuples étaient les dupes des grands ou plutôt de leur propre ignorance. Si les malheureux paysans de la Vendée eussent eu la moindre instruction, les eût-on jamais pu porter à égarer leurs freres, ou à se faire égarer comme ils l'ont fait? Leur eût-on jamais fait croire qu'ils défendaient la cause de leur Dieu et de leur Roi, tandis qu'ils ne combattaient que pour d'ambitieux hypocrites, qui les conduisaient à la boucherie en les traitant de vilains, ou pour parler plus juste de vile canaille? Les eût-on vus, tandis que leurs compatriotes étaient en armes pour soutenir l'indépendance et établir la liberté politique de leur pays, les eût-on vus dis-je, répandre leur sang en insensés pour conserver à leurs oppresseurs et à leurs tyrans le pouvoir et le droit de continuer à les opprimer et à les tyranniser? J'ai plus loin et je dirai que si le peuple de France eût été plus instruit qu'il ne l'était à l'époque de la révolution, il ne se serait pas porté aux excès qu'on lui reproche aujourd'hui. Ceux qui s'opposent au progrès de l'éducation chez le peuple, sont donc et se montrent les ennemis de ce même peuple, puisqu'ils s'opposent à ce qui pourrait le garantir d'erreurs et de sottises qui ne peuvent que le rendre misérable.

Je sais qu'en parlant de corps et de partis, il y a toujours beaucoup d'exceptions à faire, et que des individus peuvent être à peu près sans reproche, du côté de l'intention, tandis que la masse est très blâmable; mais généralement parlant, ce serait vainement que les ennemis de l'instruction du peuple voudraient cacher au monde les motifs qui les font parler et agir comme ils font: c'est une précaution qu'ils ne prennent même pas; sans parler de ce qui s'imprime journellement dans les journaux du parti, où l'on a pu entendre naguère dans la Chambre des Députés, un abbé de Montesquieu ou Montesquieu déclamer en furieux contre les amis de l'éducation, et avancer effrontément que le peuple n'est fait que pour le travail et la misère, tout en parlant de religion et de morale? La religion et la morale de l'abbé de Montesquieu! s'écrie à cette occasion un journaliste; et avec beaucoup de raison, car un homme qui condamne ainsi ses semblables à la misère, et qui voudrait leur interdire ce qui pourrait être, au moins pour une partie d'entr'eux, le moyen d'en sortir, a sûrement mauvaise grâce à parler de morale et de religion.

Mais quand on n'a pas de bonnes raisons à donner, il faut en produire de mauvaises, ou payer d'effronterie. Si les auteurs du système que je combat, désiraient que l'ignorance est favorable aux mœurs et que l'instruction leur est nuisible, ils seraient démentis par l'expérience de tous les siècles; tandis que les annales des peuples barbares et ignorans ne sont pour ainsi dire qu'un tissu de crimes et d'atrocités évolutives, celles de la Grèce et de Rome jusqu'à leur décadence, offrent bien à la vérité des crimes, mais jamais cette suite continue de forfaits qui sont le résultat des mœurs ou des opinions de toute une na-

tion. Et sans aller fouiller les pages de l'histoire ancienne, jetons un coup d'oeil sur les mœurs des différens peuples de l'Europe moderne. L'Espagne et l'Italie sont sans contredit les pays d'Europe où le peuple est le plus ignorant, et c'est aussi dans ces deux pays où les mœurs sont les plus dépravées. C'est en Espagne et en Italie que la mendicité est devenue une profession, que les voleurs de grands chemins forment une partie considérable de la population, que le plus grand des crimes, l'assassinat, est si fréquent qu'à peine on y fait attention; c'est en Espagne en particulier qu'on jouit avec un singulier plaisir du spectacle horrible de combats d'hommes et de taureaux, et que le *Fandango*, la plus lascive comme la plus indécente de toutes les façons de danser, fait les délices de toutes les classes. Les mœurs douces et décentes du peuple de France, des Pays-Bas et de la Suisse, qui est plus instruit, forme un contraste frappant avec celles des Espagnols et d'une partie au moins des Italiens. Veut-on une nouvelle preuve? Que l'on mette en opposition le penchant à tous les vices et l'abandon à toutes les passions du commun peuple d'Irlande en général, qui n'apprend rien que son catéchisme, et la décence et la modération du commun peuple de la partie méridionale de l'Écosse, qui au catéchisme ajoute la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

Si au lieu de comparer entr'elles les mœurs de divers peuples, on compare celles du même peuple à des époques différentes, l'avantage se trouverait encore là où il y a le plus d'instruction. Je lis en substance dans un petit ouvrage publié il y a quelques années par un de nos respectables compatriotes, "que les écrivains modernes ont brisé tous les liens qui unissent les hommes en société, et ont distillé dans le sein des nations un poison d'où est résulté un torrent d'imoralité qui s'est débordé de toutes parts." J'avoue que quoiqu'il me soit tombé sous la main un assez bon nombre d'ouvrages modernes, je n'y ai pas trouvé des choses à beaucoup près aussi préjudiciables; mais puisqu'il s'agit d'imoralité, je demanderai à cet honnête citoyen s'il a pris la peine de comparer la cour austère de Napoléon, aux cours dépravées de Louis XIV et de Louis XV, les mœurs généralement décentes du 18e siècle aux mœurs généralement scandaleuses du 16e et du 17e?

J'ai lu de Despréaux, j'ai lu Reignier et des satiriques beaucoup plus anciens que Reignier, et j'ai eu m'apercevoir que plus les temps s'éloignent du nôtre et plus les mœurs étaient dépravées. Qu'étaient ce que la politique et la morale publique et privée du temps de Henry II, de Henry III et de Louis XIII? J'ai remarqué plus d'une fois dans un ouvrage intitulé *Les Annales Politiques depuis l'époque de la Poésie Française*, cette réflexion judicieuse des compilateurs en parlant de gens de tous états, "que l'éloge qu'on avait fait de l'homme était une satire sanglante du siècle."

Tout le mal que j'ai aperçu dans la plupart de ces ouvrages modernes, c'est celui qu'appréhendait ce bon homme d'avocat BELOR, qui dans son *Apologie de la langue Latine*, soutenait "qu'on ne devait pas se servir de la langue Française pour les ouvrages savants, parce que, selon lui, en décrivant au peuple le secret de certaines sciences, on avait produit de grands maux!" Les écrivains modernes ont découvert aux peuples le secret de la politique; mais loin qu'il en soit résulté de mal, je vois qu'au contraire il en est résulté beaucoup de bien: depuis une époque peu reculée, un nombre considérable de gouvernemens Européens sont devenus représentatifs de despotiques qu'ils étaient auparavant. Les peuples en s'éclairant, perdent il est vrai quelque chose de leur servilité, si je puis me servir de ce terme, mais il n'y a en cela rien que d'avantageux; car si leur gouvernement est bon ils s'y attachent davantage en le connaissant mieux; et s'il était mauvais, ils le rendraient meilleur en l'empêchant de mettre les mots à la place des choses, et de se décrire par un mensonge perpétuel, selon l'expression du Manuscrit de Ste. Héène.

Ceux qui sont opposés aux progrès de l'instruction ne peuvent donc pas raisonnablement apporter pour prétexte qu'elle est préjudiciable à la morale, même publique, et à la politique. Peut-elle l'être à l'égard de la religion? Même réponse que pour le gouvernement.

Mais faute de pouvoir produire des raisons valables, les auteurs de l'ignorance du peuple sortent de l'état de la question, ou tâchent de faire prendre le change au lecteur superficiel. "N'oublions jamais, disent-ils à propos d'écoles où l'on enseigne ni dogmes ni catéchisme particulier, n'oublions jamais que la religion est l'unique éducation du peuple. (Oubliions vite, si nous sommes du peuple, tout ce que nous avons appris, hormis notre catéchisme) que sans la religion il ne saurait rien, (comme si l'art de lire, &c. dispensait, ou plutôt empêchait les mystères de la religion d'enseigner le catéchisme) qu'il végéterait au milieu des académies, &c. dans un abrutissement cent fois pire que l'état sauvage (il semble qu'il aurait suffi de dire "dans un abrutissement semblable à celui du sauvage qui n'apprend pas de catéchisme; cette exagération ridicule ne décèle-t-elle pas un peu l'aveuglement de la passion

ou de l'esprit de parti?) Que le dernier des petits enfans instruits à son école est plus véritablement philosophe qu'aucun des prétendus sages qui ne reconnaissent d'autre guide que leur raison, et qu'il confondrait le catéchisme à la main cette raison aliène, &c. (Cette idée qu'on donne comme nouvelle est devenue triviale à force d'être répétée; mais il y a cette différence entre un enfant ou un adulte qui ne sait que son catéchisme et un philosophe qui ne le sait pas, entre un tel enfant et un Cicéron ou un Sénèque, par exemple, qu'il faudrait au premier un grand nombre d'années pour acquérir le savoir du philosophe, tandis qu'il ne faudrait à celui-ci que quelques heures, ou tout au plus quelques jours, pour se mettre au fait d'un catéchisme quelconque.)

Le but de tout ceci est trop visible pour ne pas sauter aux yeux de quiconque ne se laisse pas aveugler par le préjugé, l'amour propre, l'intérêt particulier ou l'esprit de parti. Aussi apprends-je par des documents sur lesquels je crois pouvoir compter, que les écoles d'enseignement mutuel se multiplient en France avec une rapidité étonnante; que nombre de prêtres éclairés encouragent cette manière d'enseigner, et que le gouvernement l'a prise sous sa protection.

Mais laissons à ce qui se fait et se dit dans les pays étrangers, pour nous occuper de ce qui se passe sous nos yeux. On parle de gens venus dernièrement de Londres dans ce pays pour y établir des écoles d'après le système de LANCASTER. Au nom de Lancaster, ceux qui ont été à même de juger de sa manière d'enseigner, croient apprendre une bonne nouvelle; ceux qui au contraire en croient apprendre une mauvaise, qui ont entendu et gouté les discours d'un homme qui avait acquis ici il y a quelques années, une popularité étonnante sous toutes les rapports, et qui a quitté le pays, au moment où il achevait de la perdre. Les principales raisons pour lesquelles cet homme trouvait mauvais le système Lancastrien, et s'opposait à son introduction dans ce pays, étaient, autant que je puis m'en rappeler, que son auteur était Quaker, et qu'il n'avait jamais enseigné que des enfans pauvres! La raison qui fait pencher Mr. DE CALONNE pour le même avis, est que l'enseignement du catéchisme n'entre point dans le plan de ces écoles, ou que le peuple ne doit pas être instruit! Je viens de faire voir par l'exemple du peuple Espagnol, des paysans de la Vendée et de la population Irlandaise, qu'il est très à propos que le peuple soit instruit, et que c'est un grand mal quand il ne l'est pas; ce serait un grand mal surtout dans ce pays où, par un concours heureux de circonstances les mœurs se sont conservées pures jusqu'à présent dans la plupart des campagnes, mais où elles commencent à se corrompre dans les grands villages; la populace deviendra de jour en jour plus nombreuse dans ces villages comme dans les faubourgs de nos villes, si l'on n'a pas soin de la faire redevenir peuple au moyen de l'éducation. D'un autre côté, quand même on n'enseignait pas le catéchisme dans les écoles Lancastriennes, cela ne devrait pas, selon moi, être un obstacle à leur introduction, puisque cela n'empêcherait pas les curés et les catéchistes de faire leur devoir; ce devoir deviendrait même moins pénible pour eux: car il me semble qu'il est plus aisé d'apprendre le catéchisme à un enfant qui sait lire qu'à un qui ne le sait pas. Si donc les personnes en question entendent la langue qui se parle exclusivement dans nos campagnes, s'ils sont en état d'enseigner dans cette langue, ou qu'ils veuillent apprendre à nos maîtres Canadiens leur manière d'enseigner, loin de trouver à redire à leurs démarches, je suis d'avis qu'ils méritent bien de notre pays et qu'ils doivent être encouragés.

Je pourrais m'étendre davantage sur la nécessité de l'éducation dans ce pays; mais l'Éditeur de la Gazette de Québec et un correspondant de la Gazette de Montréal m'ont devancé: leurs réflexions me paraissent dignes d'être transcrites dans tous nos papiers publics, et j'y prendrai la liberté d'y renvoyer ceux qui m'ont fait l'honneur de me lire jusqu'ici. Je ne puis pas porter le même jugement sur un écrit qui a paru dans la Gazette des Trois-Rivières du 23 Novembre: l'auteur paraît ne pas entendre l'écrivain qu'il critique, est sans s'en apercevoir en contradiction avec lui-même, et avance ce qu'il serait sûrement fort en peine de prouver. D'abord, il est inutile de chercher à inspirer à Mr. DE CALONNE, de l'horreur pour les scènes de la révolution Française: le vénérable abbé en a probablement autant qu'il est possible d'en avoir. En second lieu, ce ne sont pas les républicains de France, ou les Libéraux héritiers d'une partie de leurs principes, qui se montrent contraires à l'instruction du peuple; ce sont les ultra royalistes leurs adversaires. En troisième lieu, l'écrivain a-t-il pris que sur dix Canadiens instruits, neuf ont reçu leur éducation dans des écoles Anglaises? Cela nous ferait certes beaucoup d'honneur! Mais heureusement la proposition inverse de celle du correspondant des Trois-Rivières est la seule véritable.

A B C.
Pour la Gazette des Trois-Rivières.
MR. LE REDACTEUR,
Je ne suis ni vénérable, ni prêtre: je suis vieux, et mon éducation a eu

pour base la religion, qui dans les tristes événemens d'une vie trop agitée, m'a été d'un grand soutien et une grande consolation.

La lettre, que vous avez eu la bonté d'insérer dans votre feuille, se réduit à cette seule proposition: il ne peut y avoir de bonne éducation, si la religion n'en est la base; ou plus brièvement, la religion est la base d'une bonne éducation. Il n'y a ni bon protestant, ni bon catholique, ni homme grave, qui puisse contredire cette vérité. Aussi YZ n'a-t-il pas nié en effleurant la question; et dans tous ses entortillemens, il n'a pas osé énoncer la contradiction. La proposition est restée intacte, parce qu'elle est inattaquable. Les efforts d'YZ et de toute la cohorte de l'Alphabet, ne l'ébranleront pas.

J'ai plaisanté sur les écoles à la Lancastré ou à la Madras, parce qu'il est très plaisant que notre siècle de lumières se persuade que nous avons été dix huit siècles sans un bon plan d'éducation, et que celui qui a formé les Newton, les Leibnitz, les Euler, les Bossuet, les Fénelon, les Mallebranche, tous personnages religieux, doive le céder aux méthodes à la Lancastré ou à la Madras.

Vous êtes trop bon d'avoir supprimé ce qui vous a paru trop mordant. Je ne crains pas plus les traits piquans d'YZ, que la force de ses arguties.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Avec reconnaissance, Votre très humble, &c. DE CALONNE.

MR. L'ÉDITEUR,
Je ne fais point profession d'écrire, je ne le sais même qu'imparfaitement, mais l'amour de la justice me fait vaincre ma répugnance pour vous exprimer mes sentimens à l'égard du Canal de Chambly, et je vous prie de les rendre publics, si vous les en jugez dignes, et je demeurerai toujours Votre reconnaissant Serviteur, L'AMATEUR DE LA JUSTICE.

Aux Souscripteurs du Canal de Chambly.
En envisageant, Messieurs, le temps qui a été employé à faire le plan de votre Canal et la direction qui lui a été donnée, tout semble concourir à votre détriment et à celui des propriétaires des terres sur lesquelles il doit passer.

Vous êtes vous mêmes témoins que, parmi les différens plans qui vous ont été donnés, l'un ne vous a coûté que la sixième partie du prix des autres, et qu'il a été fait en moins de la douzième partie du temps qui a été employé aux autres. Vaut-il les autres? C'est ce que je n'entreprendrai point de juger. J'abandonne ces réflexions pour revenir au mal que je voudrais corriger, et je demande pourquoi l'on perd une terre ainsi que celles de mes concitoyens en les coupant par devant et en divisant ainsi les bati-mens les uns des autres, tandis que l'on a un moyen plus naturel et plus simple d'éviter ce dernier dommage et que l'on a jamais essayé de mettre à exécution; ce serait de tirer une ligne droite du point du départ du dit Canal à St. Jean, au point où il arrive au Bassin de Chambly. Cette ligne serait d'autant plus avantageuse que, de l'aveu même des Messieurs qui ont travaillé au plan actuellement en contemplation et qui ont mesuré les distances, cela épargnerait plus d'une lieue; ce qui serait d'un grand avantage; mais, disent-ils, le terrain est plus difficile à travailler (sans cependant y avoir jamais passé) que celui qu'ils ont marqué. Mais je leur réplique, qu'en supposant que le terrain fût un peu plus difficile à travailler, (chose que je ne crois pas, car ils comprennent dans leurs lignes les mêmes côteaux qui se rencontrent dans celles que je propose,) l'on y gagnerait toujours par la brièveté du chemin et l'achat des terres qui, d'après leurs lignes, ne peuvent qu'être estimées à un grand prix, vu qu'il s'y trouve beaucoup de bâties et que c'est le meilleur et le plus avantageux de nos terres par rapport au local qui joint le rapide Richelieu; tandis que dans cette autre ligne, l'achat des terres ne coûterait presque rien, je dis presque rien, car elle passerait en partie sur une seconde concession qui n'a pas de chemin de sortie, et que les propriétaires seraient bien aises, (je crois) d'avoir en donnant leur terrain. Que l'on passe dans cette dernière ligne, que l'on en sonde le terrain, que l'on en calcule l'ouvrage, que l'on en compte (le tout ci-dessus considéré) le montant d'une ligne à l'autre, l'on aura le vrai, l'on aura fait justice à tous, et chacun sera content.

L'AMATEUR DE LA JUSTICE.
St. Jean, le 23 Octobre, 1819.

MARIE'S.
En cette ville, Lundi, le 22 du mois dernier, par Messire Lesaulnier, Mr. PIERRE CADIEUX, Marchand, à Demoiselle ESTHERA ROY, tous deux de cette ville.

A Québec, le 15 du même mois, par le Révérend G. J. Mountain, le Docteur THOMAS FORTIER, de la Baie du Febvre, à Demoiselle ELIZA, fille de feu James HANA, Ecuyer, de cette ville.

DISPENSARE.
MEDECINS pour la quinzaine.
DRS. MUNRO & ROBERTSON.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONTREAL.
DIRECTEUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE, HIRAM NICHOLS, Ecr.

BANQUE D'EPARGNES.
DIRECTEURS pour la semaine prochaine.
THO. THAIN, } Ecuyers.
A. WHITE. }

MAISON A VENDRE.
PAR ENCAN
SERA Vendue, SAMEDI, le 8 de Janvier, prochain, au Café de Clam, à SEPT Heures du Soir, cette MAISON No. 104, Rue St. Joseph, dans le Fauxbourg St. Joseph, appartenant et en partie occupée par Mr. ALEXANDER MATHEWS, Marchand Tailleur.

Cette Maison a été bâtie en 1812, avec les meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers du pays; elle est très bien achevée, et tous les appartemens sont peints; elle a 36 pieds sur 30, mesure Anglaise, et est montée à une étage et demie, mais les pignons sont suffisamment hauts pour admettre que les murs de devant et de derrière soient montés à trois étages.—Il y a cinq appartemens dans le premier étage, et quatre dans les Mansardes; la maison est construite de manière à loger deux familles, et peut se louer pour environ £100 par année.

L'Emplacement contient 45 pieds, pardevant mesure Française, et est borné, par derrière, par un petit ruisseau.

Les conditions seront des plus avantageuses et on pourra les connaître en s'adressant aux sousignés. L'acheteur pourra avoir des titres de Sh. iff. s'il l'exige, mais ses frais, et il pourra aussi lui être donné des papiers appuyés sur d'autres propriétés foncières, jusqu'à ce qu'il aye obtenu les dits titres, HENRY & BETHUNE, Encanteurs, Montreal, le 4 Decembre, 1819.

AVIS.
Bureau de l'Assurance de Mont-real contre les accidents du feu, le 30 Octobre, 1819.
Les Actionnaires sont requis de payer à au Bureau de la Compagnie, le ou avant le PREMIER de DECEMBRE prochain, UN ET UN QUART par Cent, ou Douze Chelins et Six Deniers par part, sur chaque part respective. Par Ordre du Président et des Directeurs, J. BLEAKLEY, Secrétaire.

EMPLACEMENT A VENDRE
A LACHINE.
SITUE entre les Hangars de Messieurs STEPHEN FINCHLEY et GRANT, de la contenance de CENT HUIT pieds de profondeur, sur CINQUANTE QUATRE de Largeur, avec une MAISON en Bois de SIX HUIT pieds sur VINGT, et une ECURIE de Douze pieds carrés; Aussi le droit de Grève, tel qu'on peut l'avoir, sur la largeur de la Place. Le dit Emplacement est d'anciennes appartenances à JOSEPH LEGAULT dit DE LORIER, et ayant déjà été cédé une fois, seront adjugés à la troisième criée, à la porte de l'Eglise paroissiale de Lachine, Dimanche, le 12 du Courant. La situation avantageuse de ce terrain, comme place de commerce, est une recommandation suffisante aux spéculateurs. Montreal, le 4 Decembre, 1819.

TROUVEE
LUNDI dernier une MONTRE d'Argent à double bouton. Le propriétaire pourra l'avoir en montrant la propriété et payant les frais d'avisement. Le 27 Novembre, 1819. —ff.—

Trouvé
SUR la grève, le 20 du courant, un PANIER de FAYAN avec les marques P. L. Q. 41. On pourra recouvrer la dite propriété en s'adressant au sousigné et en payant les frais d'avisement et autres. EDOUARD SOUBRE dit St. JEAN. Montreal, le 27 Nov. —4wks.-pd.—

AU BON GOUT.
Le Soussigné informe respectueusement ses Amis et le Public en général qu'il fait des CARIOLES et des SLEIGHS dans le genre le plus élégant et le plus à la mode, ainsi que toutes autres Voitures d'Hyver ou d'Été. Il se chargera aussi de les faire bourrer et peindre d'après les directions qui lui seront prescrites, et dans le meilleur Gout, en lui en donnant avis trois semaines d'avance. JACQUES PERRAULT. Montreal, 27 Nov. 1819. 2w.—12—

AVIS.
Le Soussigné a ouvert son Etude dans la Maison de feu son Pere, Rue Notre Dame, No. 75. P. LUKIN, Notaire. Montreal, 19 Nov. 1816. —ff.—

NOTICE NECROLOGIQUE
SUR M. DE SAINT-MARC.

C'est dans le courant du mois dernier qu'est mort à Bordeaux M. le Marquis de Saint-Marc, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et membre de l'Académie des Sciences et Arts de cette ville.

Né au Château de Raizin, paroisse de Saint-Selve, en 1728, il fut destiné de fort bonne heure à la carrière des armes, et se fit bientôt remarquer parmi cette foule de jeunes gentilshommes qui portaient gaiement l'uniforme, et savaient allier toujours les grâces de l'esprit au plus brillant courage. Dès l'âge de quinze ans, M. de Saint-Marc était enseigne dans les Gardes Françaises, et il se trouva à cette mémorable bataille de Fontenoi, où, comme on sait, la maison du Roi décida la victoire. Il a donc survécu à ce marquis de Ximénils, qu'on s'était accoutumé à regarder comme le doyen des officiers Français témoins de cette bataille : mais de toutes les particularités remarquables qui ont signalé sa longue carrière, une de celles qui font sans contredit le plus d'honneur à M. de Saint-Marc, est précisément son début à Fontenoi.

MM. des Gardes Françaises, crièrent les Anglais, tuez les premiers—Non, Messieurs, après vous," répondirent les officiers Français avec cette politesse héroïque qui les distinguait tous alors. La première décharge de la colonne Anglaise ayant jeté par terre presque toute la première ligne de son régiment, le jeune de Saint-Marc resta à peu près seul. " Dans ce terrible moment, dit-il, je ne me rappelai qu'une chose; c'est qu'on m'avait recommandé de ne pas broncher, et de tenir toujours mon étendard bien élevé. Je m'en acquittai de mon mieux, lorsque la seconde ligne s'était précipitée en avant, je me trouvai entouré par quelques soldats qui, dans leur enthousiasme, m'envelopperent de mon drapeau, et me portèrent aux pieds du roi. Louis XV m'embrassa, m'adressa des paroles flatteuses, et ce fut là la première cause de mon avancement."

La paix vint bientôt rendre M. de Saint-Marc à un monde dans lequel il était fait pour obtenir plus d'une sorte de succès. De retour à Paris, sa physionomie aimable, sa tournure brillante et la politesse de ses manières, lui valurent d'abord auprès des femmes quelques triomphes qui suffirent à l'ambition de cet âge. Encore indifférent aux couronnes poétiques, il s'occupait à cueillir de plus douces palmes, lorsqu'il faillit devenir victime d'un poison qui, dit-on, lui fut donné par un mari jaloux. Lui-même, dans une lettre adressée à l'un de ses amis, a raconté que cet accident le tint pendant cinq années aux portes de la mort, et l'obligea même de quitter le service. Son teint perdit ses couleurs brillantes, la vigueur de son âge l'abandonna, et le jeune officier, que tant de belles dames se plaisaient à nommer l'Amour, n'offrit plus à leur bienveillance que l'ombre de lui-même.

Ce fut, nous a-t-on dit, pendant cette longue convalescence qu'il imagina de placer la plus grande partie de sa fortune en rentes viagères; et cet arrangement qu'on s'empresse de conclure avec lui, n'a pas laissé que de fatiguer beaucoup, par la suite, ceux qui peut-être avaient

spéculé sur l'état déplorable de sa santé. Nous ignorons si le poison qu'on lui avait donné ressemblait au café de Fontenelle; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'empoisonné à vingt-cinq ans, il n'en est mort décidément qu'à quatre-vingt-dix, et cette petite malice trompa bien des gens qui ne s'y attendaient guère. Son tuteur, entre autres, M. de B..., s'étant trouvé, à sa majorité reliquataire d'une somme de 25,000 fr., lui proposa de la prendre à rente viagère, à dix pour cent d'intérêt. M. de Saint-Marc y consentit, et il eut l'heureuse indiscretion de se faire payer la dite rente, non-seulement par M. de B..., mais encore par son fils et son petit-fils: ce ne fut qu'au bout d'une soixantaine d'années qu'il voulut bien y renoncer, moyennant une somme de 12,000 fr. qu'on lui paya pour en finir.

Quoi qu'il en soit, tranquille désormais du côté de sa fortune, le jeune marquis eut bientôt à supporter, comme l'a dit Boileau, Le pénible fardeau de n'avoir rien à faire. Ses liaisons avec une foule de jeunes étourdis de la cour, qui tous, suivant l'expression pittoresque de Mme. d'Épinay, avaient Pair d'être attachés à l'aile d'un moulin à vent, ne pouvaient longtemps lui suffire et le dérober à son ennui. Dans cette disposition d'esprit, l'exemple des Bonnard, des Barthe, des Pezai, lui parut très-doux à suivre: il devint donc, comme tant d'autres, poète par oisiveté; et sans trop consulter ses forces peut-être, il se mit à cadencer des hémistiches et à poursuivre des rimes long-temps implorées. Ses fugitives furent d'abord assez bien accueillies dans les sociétés de Paris, pour qui de petits vers étaient alors une grande affaire. Mais visant à de plus brillants succès, M. de Saint-Marc conçut bientôt le projet de travailler pour la scène lyrique.

Au moment où cette fantaisie lui passa par la tête, il était de mode parmi nos écrivains de dénigrer la France, et d'exalter outre mesure tout ce qui arrivait de l'étranger. C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière, disait le patriarche de Ferney, et ses adeptes répétaient à qui mieux mieux ce vers adulateur; car les moindres assertions de Voltaire avaient alors, comme on sait, toute l'autorité d'une chose jugée. Plus indigne, chaque jour, de la lenteur de nos progrès en matière d'irréligion, l'auteur de la Pucelle nous traitait de Welches, de Barbares, et ne négligeait aucune occasion d'élever les Anglais fort au-dessus de nous. Loin de sacrifier à cette manie antinationale, M. de Saint-Marc, mieux guidé par ses sentiments que par tous les sarcasmes de l'esprit philosophique, resta fidèle à la gloire d'une patrie pour laquelle, si jeune, il avait exposé ses jours. Réveillant, un des premiers, les souvenirs de notre antique chevalerie, il parut sentir vivement tout ce qu'il y avait à la fois de moral et de poétique dans l'histoire de nos aïeux et dans les grands exemples qu'ils nous ont laissés. Son opéra d'Adèle de Ponthieu, joué en 1772, offrit une peinture attachant de ces mœurs héroïques et de cette noble galanterie, par qui la nation Française fut si long-temps la plus valeureuse et la plus aimable des nations. A une époque où la licence effrénée de tout dire et de tout écrire, nous inspirait déjà le mépris de nos pères et la dérision des anciens usages,

M. de Saint-Marc obtint cependant les applaudissements du public et le suffrage plus flatteur de ces esprits délicats qui, même dans les ouvrages d'imagination, aiment à découvrir toujours un but d'utilité.

Bientôt la Fête de Flore et le Langage des Fleurs suivirent ce premier ouvrage. Ayant reçu, écrivait-il à un ami, le défi de faire un opéra, j'osai en présenter trois au public, et je ne m'en suis pas mal trouvé. M. de Saint-Marc fut cependant très-amèrement critiqué dans un journal par un homme qui lui devait de l'argent, et qui oublia tout à fait la dette pour ne voir que les défauts de l'ouvrage. Méprisant à la fois la critique et le procédé, il trouva de quoi s'en consoler de reste dans l'amitié de Dorat, de Lemierre, et surtout dans les éloges de Fréron.

Au temps où M. de Saint-Marc commença à se faire connaître, son épître sur la Chevalerie, et une autre épître adressée aux Français détracteurs de la France, avaient assez fait voir de quelles nobles inspirations il était animé. Tout ce qui n'était pas encore atteint par la contagion des temps, s'empressa de rendre hommage à ces doctrines du véritable honneur, qu'il professait avec l'accent de la conviction. Mais aujourd'hui que l'auteur n'est plus, aujourd'hui que le moment est venu de faire trêve aux égards que méritaient son âge et ses bons sentiments, pour écouter seulement les intérêts du goût, il faut bien l'avouer: dans ces deux pièces de vers, comme dans toutes celles qu'il composa depuis, le talent de l'exécution est malheureusement bien loin de répondre au bonheur du sujet. M. de Saint-Marc n'avait point fait de bonnes études: il lui manquait cette première éducation classique que ne remplacent jamais, dans la carrière des lettres, ni les grâces d'un esprit naturel, ni le grand usage du monde. Lui-même avouait que de sa vie il n'avait lu Homère ni Virgile. J'en dis mon mea culpa, ajoutait-il ingénuement; mais que voulez-vous? cela est ainsi. D'après un aveu si loyal, et dont si peu de gens seraient capables aujourd'hui, on est moins étonné de ses incorrections sans nombre que présentent ses poésies. Élève et souvent même copiste de Dorat, poète que, malgré ses défauts, on a peut-être beaucoup trop rabaisé, il est loin d'avoir le coloris et la légèreté brillante de son modèle. Ses pièces anacréontiques offrent quelquefois de la grâce, mais le style en est foible et sans chaleur. Ses contes mêmes paraissent un peu longs, quoique la plupart remplissent à peine une page.

Les Muses, disait M. de Saint-Marc, sont comme les belles; il faut les quitter à un certain âge. Le conseil est fort bon, mais M. de Saint-Marc lui-même ne l'a point suivi: fidèle à ses goûts, il rima jusqu'au cercueil.

(A CONTINUER.)

AVERTISSEMENT.

TOUTES les personnes endettées à la succession de feu Mr. JACOB HALL, en son vivant Marchand Chapelier de cette ville, sont requises d'en payer le montant sans délai; et ceux à qui la dite succession peut devoir, sont priés de présenter leur comptes aux soussignés, dûment attestés.

RICHD. FERGUSON, } Estimateurs
ROBT. MCGINNIS, } Testamentaires
JOHN FISHER, } du dit
Jacob Hall.

AVENDRE
QUELQUES superbes FORTE PIANOS avec les TABOURETS, COUVERTS, &c. &c.
par BINJAMIN HALL,
Rue St. Laurent.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.
SAMEDI, le 13e. Février, 1810.
ORDONNE.—Que la Règle établie le trois Février Mill huit cent dix, concernant les notices pour les requêtes pour des Bills privés, soit imprimée une fois par mois dans les papiers publics de cette Province, pendant trois années.
Attesté, WM. LINDSAY,
Greff. Assblée.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,
SAMEDI, 3e. Février, 1810.

RESOLU.—Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourrout être intéressées telle application, où a-t-elle le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.
Attesté, WM. LINDSAY,
Greff. Assblée.

Les Imprimeurs de Papiers-Nouvelles en cette Province ont pris d'imprimer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la première. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en par eux s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

HOUSE OF ASSEMBLY,
SATURDAY, 13th February, 1810.

ORDERED.—That the Rule established by this House on the third day of February one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed once monthly in the public newspapers of this Province, during three years.
Attest WM. LINDSAY,
Clerk Assblty.

HOUSE OF ASSEMBLY,
SATURDAY, 3d February, 1810.

RESOLVED.—That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the creation of a Bridge, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, for granting to any individual, or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament for the like purpose; notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the newspapers of the district, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes that such application may affect; or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented.
Attest WM. LINDSAY,
Clerk Assblty.

The Printers of the News-papers in this Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the first. Their accounts will be paid at the end of the year at the Clerk's Office, House of Assembly.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.
LUNDI, le 22 Mars, 1810.

RESOLU.—Qu'après la présente Session avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Pège, la Personne ou les Personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3e. Février 1810, donnera aussi en même temps et de la même manière un Avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Bûches ou Piliers, pour le passage des Cagneux, Cagne et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Levant ou non et les dimensions de tel Pont Levant.

ORDONNE.—Que la dite Règle soit imprimée et publiée en même temps et de la même manière que la Règle du Trois Février, 1810.
Attesté WM. LINDSAY,
Greff. Assblée.

HOUSE OF ASSEMBLY,
MONDAY, 22d March, 1810.

RESOLVED.—That after the present Session, before any petition praying leave to bring in a Private Bill for the erection of a Toll Bridge is presented to this House, the person or persons purposing to petition for such Bill, shall upon giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d. day of February, 1810, also at same time and in the manner, give a Notice stating the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the Arches, the interval between the abutments of piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw-Bridge or not, and the dimensions of such Draw Bridge.

ORDONNE.—That the said Rule be printed, and published at the same time and in the same manner as the Rule of the 3d. February, 1810.
Attesté WM. LINDSAY,
Clerk Assblty.

ON A BESOIN DE LA GRAINE DE LAIN.
LES Soussignés preroient le plus haut prix du Marché pour de la GRAINE DE LAIN, au No. 72, Rue St. Paul. Où ils ont à vendre leur Assortiment ordinaire de Peintures, Huile, Vernis, &c. &c.
R. & H. CORSE,
25 Septembre, 1810.

ECOLE DU SOIR.
MESSRS. MURCIANI & M. COX
VILL, Assistants à l'Académie de Montréal, prennent la liberté d'inviter le Public qu'ils ont ouvert une Ecole du Soir, Lundi le 18 du courant, à l'Académie de Montréal, où ils enseignent les langues Française et Anglaise grammaticalement, l'écriture, l'arithmétique, la Tenue des Livres, la Géographie avec l'usage des globes, et toutes les branches utiles des Mathématiques.
N. B. Pour les conditions et les heures de l'Ecole, s'adresser à l'Académie, No. 19, Rue St. Paul.
Montreal, 23 Octobre, 1819.

AVIS.
JAMES F. MITTLEBERGER,
Horloger, Fabricant et réparant
Montres et Horloges.
No. 145, Rue St. Paul, au bas du
Marché Neuf.

INFORME respectueusement le public, et ses anciens amis et pratiques, qu'il s'est rétabli, à la maison ci-dessus désignée, dans son ancienne profession, où par les soins les plus assidus, il supplie l'encouragement et les suffrages si généreusement accordés ci-devant à la société sous le nom de MITTLEBERGER & Co.
En offrant ses plus sincères remerciements pour l'encouragement dont il a été ci-devant honoré, il assure encore que rien ne sera négligé de sa part pour en mériter la continuation à l'avenir.
Montreal, 16 Oct. 1819.

A VENDRE,
UNE belle MAISON
deux étages, à l'épreuve du feu, située vers le milieu de la Rue St. François Xavier, et à présent occupée par le sousigné. Elle se trouve dans le centre de la partie commerçante de cette ville, et une des meilleures situations pour aucune branche de commerce, elle mérite à tous égards l'attention des personnes qui désireraient faire une acquisition avantageuse. Les paiements se feront comme suit: Un Tiers en passant le contract de vente, et le résidu payable avec intérêt, à telles époques qu'il sera convenues.
DE PLUS:
NEUF LOTS de grand prix situés dans la Rue Guy, au Fauxbourg St. Antoine. Les Lots ci-dessus désignés sont particulièrement recommandés aux personnes qui en faisant des acquisitions désirent y joindre à une belle rue, un endroit sain. La plus grande partie du montant de l'achat restera entre les mains de l'acquéreur à constitut s'il le désire.
S'adresser à
ARIEL BOWMAN,
Le 6 Novembre, 1819.

AVERTISSEMENT.
JOSEPH NADEAU, Brasseur de Bière d'Épinette, vient de transférer sa Brasserie et sa demeure, du Marché Neuf, à la Maison ci-devant occupée par Mr. Antoine Lafrenière, faisant le coin de la Rue St. François Xavier, vis-à-vis le Pont au bas de la dite Rue, traversant à la Pointe à Callière: il se sert aussi de cette voie pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement généreux qu'il a éprouvé de leur part jusqu'à présent, et en sollicite la continuation, espérant que par ses soins assidus et une attention soutenue, il méritera ce témoignage de faveur. Il continuera de faire porter la Bière dans les maisons ainsi que du CIDRE durant la saison d'hiver.
Les personnes qui ont des barrils vides en leur possession estampés à son nom, sont priées de l'en avertir pour qu'il les envoie chercher.
Montreal, 30 Octobre, 1819.
N. B.—Trois ou quatre Pensionnaires pourraient être décamment et commodément logés.

AVENDRE DE GRE-A-GRE.
UN arpent et demi de Terre de front sur vingt arpents de profondeur sis, à Saint Jean Baptiste, aux Fourches des quatre chemins, propre pour un Marchand ou bien un Auberge, sur le chemin des Américains depuis la ligne de l'Est et Maska, avec une Grange toute neuve de trente pieds de long sur vingt six de profondeur. Item une belle Table couverte en bardeaux, en outre un Emplacement joignant la dite Terre d'un arpent de haut sur un demi arpent de front dessus construit, un hangard, une laiterie et un four de briques neuf et un beau puis, le Bois d'une Maison spacieuse tout neuf, et la pierre pour faire une belle Maison; en outre une Prairie de quatre arpents et demi en superficie toute en valeur, à quinze arpents des dits Lopiens mentionnés, en outre un arpent sis à la Montagne de Reland d'un arpent de front sur quatre arpent de profondeur partie en valeur. Pour les conditions de la vente l'on pourra s'adresser à PIERRE GIROUARD du dit lieu Saint Jean Baptiste, ou à cette Imprimerie.
5 Avril, 1819